

1 exp ADM
1 exp Comm
1 exp SF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 24 AVRIL 2009

Date d'envoi de la convocation : 16/04/09

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 50
Nombre de votants : 57

Exprimés : Pour : 53 – Contre : 1
Abstentions : 3

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DESCHAMPS

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

- 7 MAI 2009

DE CHERBOURG

L'an deux mille neuf, le vendredi 24 Avril, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GANCEL Daniel, LE FRANCOIS Yveline, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, FAUCHON Patrick, BESSELIEVRE Louis, BONAMY Lucien, BRISSET Franck, MARGUERIE Jean-Pierre, HAYE Laurent, DESCHAMPS Philippe, MARBACH Michel, THIEBOT Alain, GUERIN Alain, TESSON Jeanne-Marie, LAMOTTE Jean-François, LACOUR Sylvain, LECESNE Patrice, BERNARD Olivier, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, CORDIER Jeanne, FEUARDENT Serge, LECOFFRE Dominique, LEGER Roger, LENER Martine, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LAMOTTE Jean, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, HUREL Daniel, DENIAUX Johan, LE BIEZ Martine, LEROUVILLOIS Gérard, ADAM Jean-Pierre, CHANTELOUP Denis, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, CAPELLE Jacques, LE COUTOUR Carole, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, LAJOIE Gilbert, SOREL André, MAHIEU Monique, CADO Maurice, VIGER Jacques.

Ont donné procurations : Monsieur AUBERT Daniel à Monsieur GANCEL Daniel, Monsieur ROUSSEAU François à Monsieur MARGUERIE Jean-Pierre, Monsieur HOCHET Hubert à Monsieur GUERIN Alain, Monsieur BRIX Henri à Monsieur COTTEBRUNE Bruno, Monsieur LEMARCHAND Jacques à Monsieur FEUARDENT Serge, Monsieur LE BIEZ Franck à Monsieur DENIAUX Johan, Monsieur LARONCHE Emmanuel à Monsieur LAJOIE Gilbert.

Absents-Excusés : Messieurs COLLAS Hubert, THIEBOT François, LESEIGNEUR Jacques, DUVAL Anthony, LETABLIER Marcel, TIREL Serge.

N° 2009 – 027

OBJET : Manifestation du « Tour des Ports de la Manche à la voile 2009 » - 27ème édition

Exposé

L'arrivée de la régate du « Tour des Ports de la Manche à la voile » à Diélette est programmée le mercredi 15 juillet 2009. Environ 110 bateaux sur lesquels plus de 700 navigateurs seront embarqués auront quitté Jersey le matin et devraient arriver à Port-Diélette dans l'après-midi.

Cette étape sera la quatrième de la course, dont les étapes sont prévues comme suit : Barneville-Carteret/Guernesey le dimanche 12 juillet, Guernesey/Granville le lundi 13 juillet, Granville/Jersey le mardi 14 juillet, Jersey/Diélette le mercredi 15 juillet, Diélette/Cherbourg le jeudi 16 juillet et enfin Cherbourg /St Vaast La Hougue le vendredi 17 juillet.

Une convention avec la Société B2O, coordonnatrice de cette manifestation, le Comité Départemental de Voile de la Manche, le Yacht-Club de Granville et la Communauté de Communes des Pieux, doit être signée.

Dans cette dernière, la Communauté de Communes des Pieux s'engage à :

- mettre à disposition des concurrents les places de port nécessaires à l'accueil des 110 bateaux avec accès direct sur ponton,
- prévoir un local pouvant accueillir au moins 700 personnes,
- organiser la réception de ces 700 personnes avec une remise de prix,
- mettre à disposition de l'organisation de cette manifestation,
 - o 2 lignes électriques pour le matériel de bureau,
 - o des mâts de pavillon,
 - o des barrières,
 - o des containers à ordures auprès des bateaux,
- fournir tous les contacts favorisant la communication "presse, télé, etc...",
- fournir des coupes et des lots, ces dispositions faisant l'objet par détail, d'un accord à passer avec la Société B2O.

Comme nous le faisons depuis 2004, le dîner d'accueil des équipages sera ouvert au public, dans la limite de 250 places. Les inscriptions au repas, accompagnées du règlement, devront se faire directement auprès du traiteur retenu.

Le budget 2008 consacré à cette manifestation était de 26 758,59 € H.T.. Il est proposé pour l'année 2009 de passer ce budget à 27 600 € H.T..

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : accepte que la somme de 27 600 € H.T. soit affectée globalement à l'opération pour couvrir les frais d'accueil (structure, buffet, animation musicale, gardiennage - énumération non exhaustive), sachant que les crédits nécessaires seront ouverts sur le budget port 2009 – nature 6257 (réceptions).

ARTICLE 2 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 7/05/09
et publication ou notification
du : 6/05/09



LE PRESIDENT

Philippe Aucher
Philippe AUCHER



LE PRESIDENT,

Philippe Aucher
Philippe AUCHER